

Assemblée communale du 9 décembre 2015

Au nom du Conseil communal, **M. le syndic** salue cordialement et souhaite la bienvenue aux 40 citoyens qui participent à cette assemblée du budget 2016.

La présence de l'assistance réjouit toujours le Conseil communal et se traduit comme un encouragement, donnant un signe clair de l'intérêt des citoyens à la gestion et à l'avenir de notre commune.

Cette assemblée ordinaire a été légalement convoquée en application de l'article 12 de la loi sur les communes. La convocation s'est faite par insertion dans la FO n° 47 du 20 novembre 2015, par affichage au pilier public, sur le site internet www.echarlens.ch et par avis tout ménage du 16 novembre 2015.

Scrutateurs pour la durée de l'assemblée : Mme Christelle Bourqui et Messieurs Laurent Gremaud et Guillaume Pugin.

M. le syndic remercie ces personnes de participer activement à cette tâche.

M. le syndic rappelle que l'assemblée vote à main levée sauf en cas de demande expresse d'1/5 des personnes présentes pour un vote à bulletin secret. Par ailleurs toutes les décisions sont validées à la majorité des suffrages. Il informe aussi que l'assemblée est enregistrée sur support magnétique afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Ainsi constituée, l'assemblée peut siéger valablement, **M. le syndic** déclare les délibérations officiellement ouvertes.

M. le syndic informe que le Conseil communal renonce à présenter l'investissement concernant la station de surpression de « Champotey » ce soir (point 3.3.a. du tractanda). En effet, nous n'avons pas obtenu toutes les garanties quant aux nécessités légales et hydrauliques de cet investissement. Ce point sera repris à l'assemblée de printemps si la subvention prévue ne pouvait être reportée au-delà de l'année 2016.

Aussi le tractanda modifié se présente comme suit :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 28 mai 2015.**
2. **Présentation de la planification financière 2016 - 2020**
3. **Budget 2016**
 - 3.1 Présentation générale du budget de fonctionnement
 - 3.2 Rapport de la commission financière
 - 3.3 Présentation du budget d'investissement – financement – rapport de la commission financière – approbation
 - a) Plan d'entretien des routes communales
 - b) Changement des fenêtres de toiture à l'école primaire
 - 3.4 Vote final des budgets de fonctionnement et des Investissements

4. Création d'une association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des 4 EMS des communes de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens.

Présentation du concept et des statuts - Approbation

5. Informations du Conseil communal

6. Divers

M. le syndic demande s'il y a des commentaires, remarques ou contestations à formuler par rapport à ce tractanda.

Comme ce n'est pas le cas, il propose de l'approuver par main levée.

Le tractanda étant accepté, nous pouvons dès lors passer au point 1 de cette assemblée.

1.- Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 28 mai 2015

En vertu de l'article 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, il n'est pas procédé à sa lecture. Le document était disponible pour consultation au bureau communal et sur le site internet de la commune.

M. le syndic demande s'il y a des commentaires, remarques ou contestations à formuler.

Comme ce n'est pas le cas, les personnes qui approuvent le contenu de ce procès-verbal dans son intégralité sont priées de se manifester par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le syndic remercie la secrétaire pour sa rédaction et considère le document comme adopté.

2.- Présentation de la planification financière 2016 - 2020

Selon l'article 86d de la Loi sur les communes, le Conseil communal établit un plan financier sur cinq ans, mis à jour au moins une fois par année.

Le plan financier est établi par le Conseil communal et soumis à la commission financière. Le Conseil communal adopte cette planification financière comme outil de gestion. L'assemblée communale est informée du plan financier et de ses mises à jour.

La première étape d'une planification réside dans l'élaboration d'un catalogue des investissements que la commune devrait être amenée à réaliser à un horizon de cinq ans. Cette liste n'est pas un engagement pris par la commune, par contre elle nous aide à en calculer les incidences financières, que ce soit en termes de charges et produits d'intérêts, en charges d'entretien et en charges d'amortissements. Notre planification a fait ressortir un total net d'investissement d'environ CHF 1.5 mios d'ici 2020, comprenant les éléments suivants :

- Le changement des velux de l'école
- La réfection de la place devant l'école
- Le plan d'entretien des routes
- L'entretien du pont du Forchaux
- La réfection de la Route de Montilier et de sa bordure en pavés
- Le surpresseur de Champotey
- La réfection d'un collecteur d'eaux pluviales à la Scie
- La réfection des berges de la Sionge à la Pisciculture
- La terrasse de la Croix-Verte
- La réfection de l'étanchéité de l'abri PC de la Croix-Verte ainsi que du bitume de la place de parc,

En deuxième phase, nous planifions les charges et les produits des 5 prochaines années (2016 à 2020) en fonction des éléments en notre possession, en particulier :

- Le taux d'évolution des recettes fiscales
- Taux d'évolution des dépenses régionales et cantonales (charges liées)
- Les modifications particulières de charges et de recettes que l'on peut évaluer à ce jour, par exemple les charges des transports scolaires dès 2018.

En remarque et comme constaté ces dernières années, le résultat au bouclage est très dépendant d'éléments peu maîtrisables que sont les recettes conjoncturelles liées à l'immobilier (droit de mutation et impôt sur les gains immobiliers). Ces recettes sont très volatiles, aussi nous les avons considérées avec prudence dans la planification financière.

Dès lors, sur la base de notre planification financière, nous pouvons vous faire part des constatations suivantes :

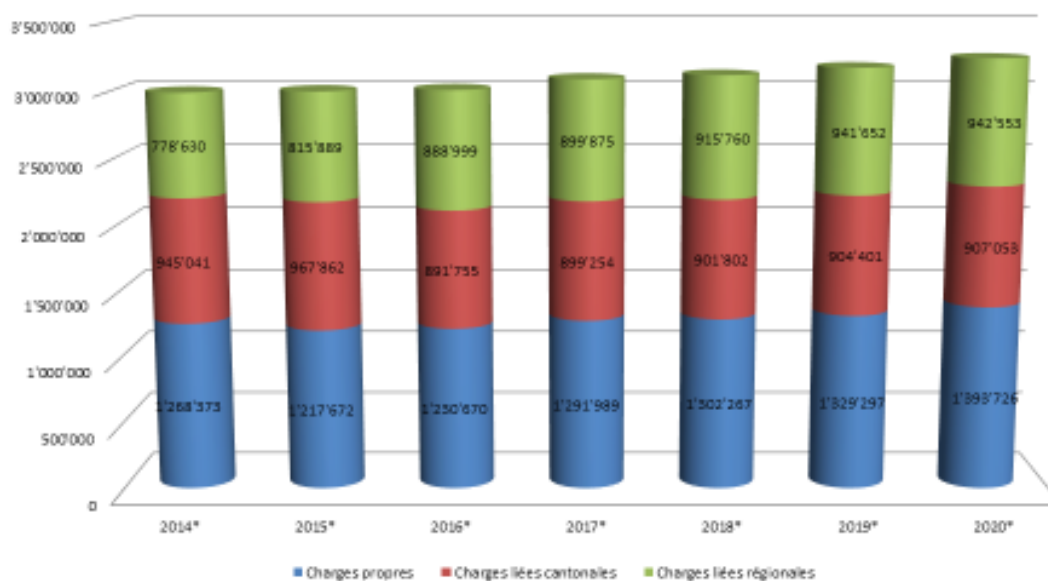
- l'évolution des charges en francs :
 - * = chiffres selon budget et planification financière

Planification financière 2016 - 2020



7

Evolution des charges - en CHF

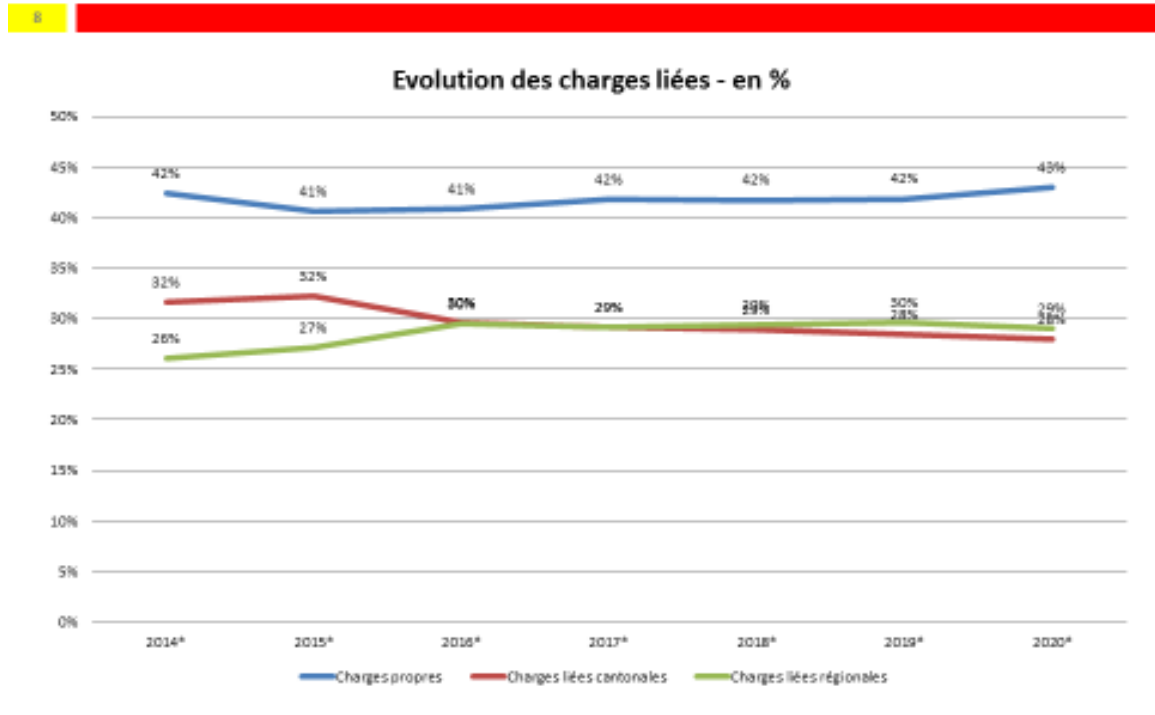


Commune d'Echarlens – assemblée communale du 9 décembre 2015

Nous constatons une évolution régulière des charges, en relation aussi avec une augmentation de population modérée mais avérée.

- l'évolution des charges liées en % :
 - * = chiffres selon budget et planification financière

Planification financière 2016 - 2020



Commune d'Echarlens – assemblée communale du 9 décembre 2015

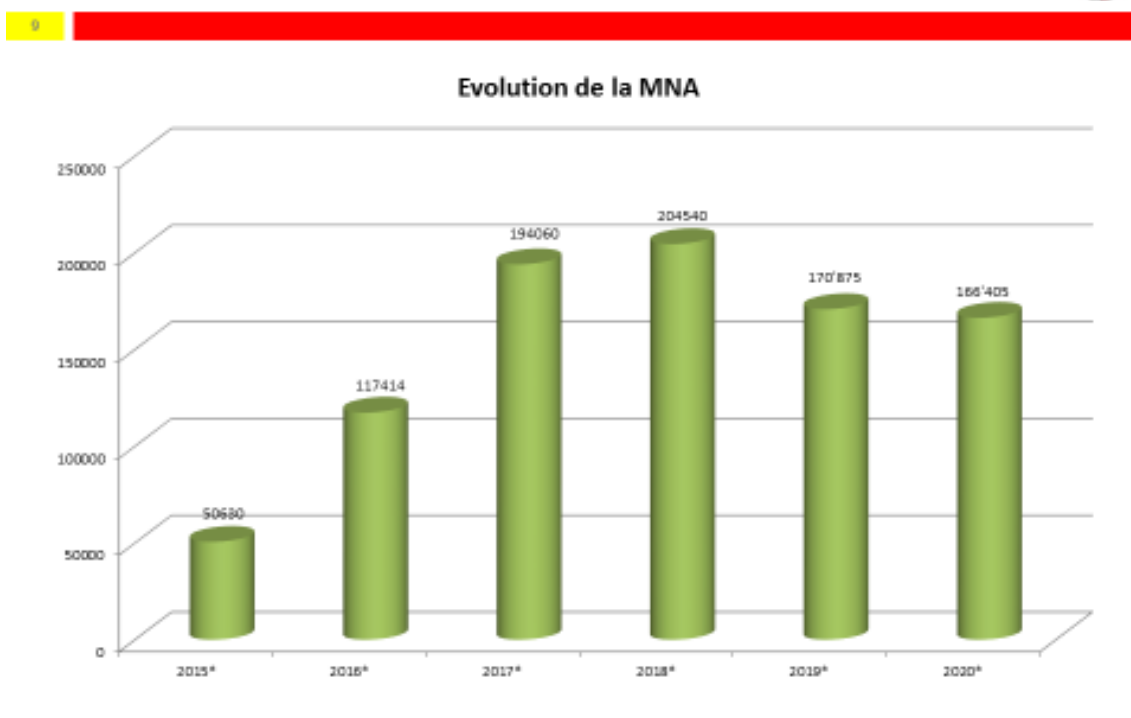
Le graphique visualise la progression des charges liées cantonales et régionales, qui représentent environ 60% des charges communales.

Après les augmentations continues des dernières années, notamment en relation avec les charges liées cantonales, la planification financière actuelle prévoit une stagnation de leur part dans le budget communal. Nous devons cependant être prudents, de nouvelles lois viendront probablement modifier cet équilibre.

Le graphique suivant présente l'évolution de la marge nette d'auto-financement:

La MNA représente les liquidités générées par le budget communal chaque année. Elle est un élément central de la planification financière car elle représente la capacité de la commune à générer des liquidités qui lui permettront de financer ses futurs investissements. En clair, une MNA couvrant les investissements permet d'assurer la pérennité financière de la Commune.

Planification financière 2016 - 2020



Commune d'Echarlens – assemblée communale du 9 décembre 2015

La somme des MNA prévue pour les années 2016 à 2020 se monte à Fr. 900'00000.

En comparaison, la somme des investissements planifiés pour la même période se monte aujourd'hui à Fr. 1.5 mio. A court terme cependant, les investissements 2016-2017 seront couverts par les MNA des années correspondantes.

Afin d'assurer la santé financière de la commune à moyen terme, le CC doit :

- D'une part sécuriser les investissements planifiés (plan d'entretien des routes du point 3.3 des investissements, suivi de l'état des canalisations EU et EC)
- D'autre part rechercher des recettes supplémentaires, ce sera le cas avec le prochain règlement sur l'eau potable qui devra assurer l'équilibre financier du poste de l'eau, y-compris le maintien de la valeur du réseau, mais aussi en valorisant le patrimoine, par exemple la parcelle 50 située derrière la laiterie.

La MNA de la commune est faible (environ 5% des revenus) mais peut être suffisante pour autant que les investissements soient modérés. La Commune devra absolument être raisonnable dans ses investissements, en visant une moyenne $900'000/5 = 180'000.00/\text{année}$. Si des investissements supplémentaires s'avéraient nécessaires ou souhaités, la situation sera révisée

et des recettes supplémentaires seront absolument nécessaires.
Aucun complément d'information n'étant demandé, M. le syndic propose de passer au point 3 du tractanda.

3.- Budget 2016

En vertu de l'article 88 al 2, de la loi sur les communes, le projet de budget était disponible pour consultation au bureau communal.

3.1. Présentation générale du budget de fonctionnement

Concernant la présentation du budget de fonctionnement, chaque conseiller responsable du dicastère en question présente son propre budget.

Cependant, **M. le syndic** tient à préciser que le Conseil communal dans son ensemble respecte la collégialité, se déclare solidaire des chiffres proposés et en accepte la responsabilité.

Les éléments du budget 2016 sont à disposition sur les tables. Ceux-ci sont également présentés au beamer et les commentaires seront faits par les conseillers, là où une explication est nécessaire.

M. le syndic rappelle à l'assistance qu'elle a en tout temps la possibilité de demander des éclaircissements au fur et à mesure de la présentation du budget par les conseillers.

0.300.00 – Traitement du Conseil communal

Ce poste va augmenter pour le passage à 7 conseillers mais aucune incidence pour le budget 2016 seulement à partir de 2017.

02.301.00 – Salaires du personnel administratif

Différence sensible sans augmentation extraordinaire des salaires. Par contre, Mme Gremaud a assumé son poste de secrétaire pendant 25 ans et recevra selon le règlement de l'Etat sur le personnel, une rétribution complémentaire.

02.311.00 – Achats de machines et mobilier

Il s'agit de l'achat d'une table supplémentaire pour le conseil communal qui va passer à 7 membres ainsi que le passage de la téléphonie sur internet.

21 – Cycle scolaire obligatoire

L'introduction de la nouvelle loi scolaire se base sur une nouvelle répartition des charges à raisons de 50/50 % et les années précédentes 65/35 %.

21.352.20 – Participation au cercle scolaire primaire

Pour le cercle scolaire, la différence provient essentiellement de la nouvelle loi qui a prévu une participation du canton pour les moyens d'enseignement. C'est-à-dire que les fournitures de livres, etc. sont pris en charge par le canton.

21.352.30 - CO

Au niveau des frais du CO, une nouvelle répartition est aussi intervenue avant 30/70 % et actuellement 50/50%. Ce qui implique une augmentation des charges pour les communes.

29.314.00 – Entretien des bâtiments

La dépense correspond à un polissage du parquet dans la salle de classe des combles de l'école primaire.

29.315.00 – Entretien mobilier + technique

Il s'agit du passage de la téléphonie sur internet.

30.351.00 – Participation aux dépenses conservatoire

La différence de charges provient de la diminution des enfants participant au conservatoire. 29 enfants en 2016 contre 40 l'année 2015.

34.365.00 – Subvention aux sociétés locales

La différence se situe au niveau de la subvention aux sociétés sportives locales. Une augmentation de CHF 1'500.00 qui concerne la reprise du gazon du FC.

40.351.10 – Participation coûts résiduels des soins

Nouvelle loi sur le nouveau régime de financement des soins. Financement des coûts résiduels des soins des infirmiers et infirmières indépendantes. Répartition 35% Etat et 65% communes.

41.352.00 – Participation EMS Humilimont

Prise en charge de la perte budgétée pour 2016, soit pour Echarlens CHF 5'146.00

44.352.00 – Participation indemnités forfaitaires

C'est l'aide versée aux personnes privées aidant un proche à domicile.

44.352.10 – Participation soins et aides à domicile

Réduction subvention de l'Etat, de 35 à 30%, aux aides et soins à domicile.
Programme de mesures structurelles et d'économie 2013 – 2016 de l'Etat de Fribourg.
Développement des traitements ambulatoires.
Augmentation du personnel d'aide, ASSC, personnel infirmier, personnel administratif et informaticien.

44.352.20 – Participation CSAF et CODEMS

Programme de mesures structurelles et d'économie 2013 – 2016 de l'Etat de Fribourg.

57.352.00 – Participation home pour personnes âgées

Il s'agit de notre participation financière pour les personnes âgées en EMS. Actuellement 9 aînés sont en EMS.

58.352.00 – Participation au service social régional

L'augmentation des charges provient des mesures structurelles d'économie de l'Etat.

La réduction des primes de l'assurance maladie pour les personnes dans le besoin et l'aide matérielle par les communes.

58.352.40 – Service des curatelles

Il s'agit d'une association de communes régies par une convention intercommunale. Clé de répartition : 50% sur la population légale et 50% sur le nombre de dossiers.

62.314.00 – Entretien des routes

Un montant plus important que 2015, correspondants à des marquages, le comblage de certaines fissures ainsi que divers travaux sur les routes non goudronnées.

640.351.00 – Contribution au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire

Nouvelle contribution qui était supportée par l'Etat et dès 2016 une charge liée supplémentaire.

70.312.00 – Achat eau AMER

Légère diminution par rapport au budget 2015 qui s'explique par un achat d'eau à l'ACAPE plutôt qu'à EauSud.

70.352.00 – Participation STEP de Vuippens

L'augmentation correspond à la participation des communes au maintien d'installations.

71.314.00 – Frais d'entretien des installations

Diminution des frais d'entretien d'installations car il a été mis en place un suivi régulier qui permet de diminuer les charges pour ce poste.

71.352.00 – Participation ACAPE

Une augmentation qui s'explique par l'introduction de la taxe sur les micropolluants.

72 – Ordures ménagères

Taux de recouvrement de 72.2 %, au-delà des 70 % requis.

72.318.00 – Déchets encombrants

Le Conseil communal a trouvé d'autres solutions pour les déchets encombrants. Depuis quelques temps on peut sortir le bois qui peut être amené ailleurs dans un endroit plus proche que la Saidef afin de le recycler.

72.318.01 - Déchets ménagers

Suite à la nouvelle tournée des ramassages des déchets dès 2016, celle-ci amène une diminution des frais.

72.318.10 – Vieux papier

L'utilisation de la benne va diminuer la manutention pour les employés de Niquille. Un gain par rapport au temps de travail par cette entreprise.

72.318.20/21 – Déchets verts

Diminution des coûts des déchets verts et ramassage des branches, suite à l'entente prise avec M. Jean-Pierre Philipona.

75.364.00 – Endiguement de la Sionge

Suite aux travaux entrepris sur la commune de Vuadens, ce montant est à payer encore cette année 2016 et il disparaîtra ensuite.

79.300.00 – Vacations commission d'urbanisme

Une augmentation prévue par la révision du PAL, notamment des travaux à réaliser dès que nous aurons reçu la demande d'enquête préalable par le canton.

81 – Forêts

Perte budgétée supérieure d'env. CHF 4'000.00 à l'année dernier. Cette perte supplémentaire est due au prix de vente des bois qui ont chuté avec la baisse de l'Euro et une augmentation des importations d'où une difficulté de vendre notre propre bois.

81.314.00 – Exploitation forêt par Corporation

Montant inférieur à 2015. Volume diminué à cause de l'importation plus importante du bois.

81.435.10 – Vente de bois de service

Egalement en diminution suite à la baisse des ventes et du volume.

83.365.21 – Entretien SDLG

La participation de la commune au fonds de rénovation.

90.318.00 – Rappels et poursuites

Toujours plus de rappels et toujours des poursuites.

90.436.00 – Remboursement frais de rappels et poursuites

En concordance avec le poste précédent.

90.400.00 – Impôt : revenu des personnes physiques

Légère augmentation par rapport au budget 2015, en suivant avec prudence les recommandations de l'Etat.

90.402.00 – Impôt : contribution immobilière

L'année passée l'Etat nous avait annoncé une augmentation d'environ 10% sur la contribution immobilière et en réalité l'augmentation était seulement de 2 à 3 %.

Raison pour laquelle le montant est inférieur au budget 2015.

930 – Péréquations financières

Une bonne nouvelle pour ce poste. Concrètement cet impôt est calculé sur les

moyennes de 6 types d'impôts différents que l'on retrouve dans le chapitre 90 et il s'avère que pour le chapitre 2016 et les années 2011, 2012, 2013 et 2014 et pour le budget 2014 c'était 10, 11, 12 et 13 et pour l'année 2010 nous avons eu un revenu exceptionnel pour les prestations en capital qui nous a augmenté notre potentiel fiscal. Etant donné que cette année 2010 est sortie des statistiques on se retrouve dans de meilleurs chiffres.

940.420.00 – Produits d'intérêts capitaux, impôts anticipé

La différence provient de la suppression d'une écriture comptable du poste 943.322.00 ou on avait un intérêt passif de CHF 11'250.00.

942.314.10 – Entretien bâtiment alpage

Il s'agit du bâtiment du Pré au cerf qui a subi de gros dégâts sur le coin de la toiture et un montant de CHF 9'500.00 a été budgétisé pour ces réparations.

Récapitulation du budget de fonctionnement 2015

Total de charges CHF 3'011.423.80

Total de revenus CHF 2'918.985.95

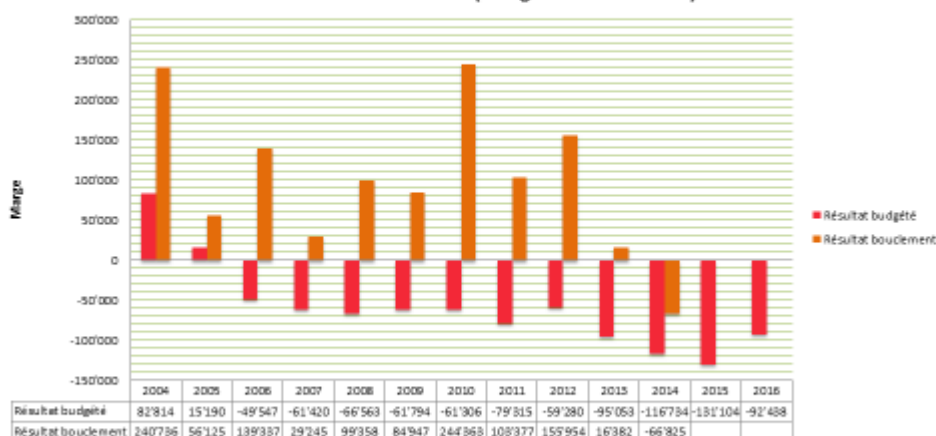
Le résultat du budget démontre un excédent de charges de fonctionnement de CHF 92'437.85, soit un excédent de charges de 3,2 % en dessous du 5% autorisé par la loi sur les communes.

Budget 2016 - fonctionnement



11

Evolution des résultats (budget - bouclement)



Commune d'Echarlens – assemblée communale du 9 décembre 2015

Encore un graphique qui visualise l'évolution des résultats des budgets et des bouclements, pour les exercices 2004 à 2014 :

Les comptes ont toujours été positifs, sauf pour l'année 2014, mais nous vous rappelons que le résultat annuel est fortement dépendant des recettes extraordinaires, qui elles ne peuvent être budgétées qu'avec prudence.

Nous observons dans ce graphique que le budget 2016, bien que déficitaire d'un montant de Fr. 92'437.85, présente une situation meilleure que les budgets 2014

et 2015 qui étaient déficitaires de montants jusqu'à Fr. 131'000.00.

Aucun complément d'information n'étant demandé, **M. le syndic** donne la parole à la commission financière, par son président M. Vincent Ducrot, pour son rapport.

3.2. Rapport de la Commission financière

La commission financière et le Conseil communal se sont rencontrés à plusieurs reprises ces derniers mois afin d'examiner la situation financière de la commune. Le plan à moyen terme et le budget ont ainsi pu être discutés.

Pour que la situation de la commune soit pérenne, il faut que la marge nette d'autofinancement permette de couvrir les investissements. C'est presque le cas actuellement parce que le besoin en investissement est momentanément faible.

Lorsque les études liées à l'eau, à l'épuration et aux routes seront achevées, ce jugement devra être révisé et si des investissements plus conséquents seront nécessaires à futur, soit les recettes devront être augmentées, soit le taux d'impôts devra être adapté. Dans l'intervalle, ce n'est pas indispensable aux yeux de la commission financière.

Le budget 2016 de notre commune présente un déficit de CHF 92'437.85, ceci pour un total de charges de CHF 3'011.423.80 et de recettes de CHF 2'918'985.95.

Un bref comparatif avec 2015 permet de voir que le budget des dépenses est très stable avec certes quelques variations dans les postes alors que celui des recettes est légèrement meilleur, ce qui permet une réduction du déficit attendu d'un peu moins de CHF 40'000.00.

Avec 59,13%, le taux de charges liées reste très élevé, ce qui réduit fortement la marge de manœuvre du Conseil communal. La MNA s'élève à CHF 117'413.05 et couvre les investissements prévus.

La commission financière propose au Conseil communal de réfléchir au début de la prochaine législature à la manière de mieux valoriser le patrimoine communal et ainsi améliorer la marge de manœuvre financière de la commune.

Les discussions entre le Conseil communal et la commission financière ont été constructives et ouvertes. Nous tenons à remercier l'ensemble du Conseil communal pour son engagement à gérer au mieux le ménage communal.

Nous recommandons donc à l'assemblée d'accepter ce budget de fonctionnement.

M. le syndic remercie M. Vincent Ducrot pour son rapport et demande si l'assistante souhaite d'autres informations.

Il profite de l'occasion pour remercier très sincèrement les membres de la commission qui sont Messieurs Vincent Ducrot, président, Nicolas Gremaud et Pierre-André Chavalley. Merci pour votre engagement, vos conseils avisés et la bonne collaboration entretenue avec le Conseil communal et notre administration.

3.3. Présentation du budget d'investissement – financement – rapports de la commission financière - approbation

3.3. a. 62.501.90 – Plan d'entretien des routes communales

Pour la présentation de ce nouvel investissement, la parole est passée à **M. Jean-Philippe Yerly** qui précise que pour cet investissement il a fait appel à un ingénieur pour présenter un plan du réseau routier de la commune. Il représente 17,5 km réparti entre 38 objets. La rénovation des routes communales devra être entreprise un jour ou l'autre mais pour cela il faut connaître quels tronçons rénover en premier et quelle place refaire en urgence. Ce plan nous permettra d'évaluer l'état de nos routes et de planifier les investissements futurs.

L'ingénieur s'occupera de l'organisation et va définir les objectifs ainsi qu'une planification des travaux. Ensuite il va faire une campagne de reconnaissance dans le village et faire des sondages sur nos routes. Il va aussi faire des appels d'offres + comparaisons. Il va établir un plan de réfection pour les urgences. On pourra alors définir les tronçons à refaire en premier ou ceux qui pourront attendre. Ce plan permettra également d'évaluer un budget pour faire des métrés et estimer les coûts des travaux. Pour finir on pourra planifier les investissements sur 5 ou 10 ans.

Un crédit de CHF 26'000.00 est demandé pour la réalisation du plan d'entretien des routes communales.

M. le syndic rajoute que les objectifs seront planifiés par le Conseil communal et notamment sur une planification sur 10 ans. Aujourd'hui il n'y a pas d'urgences manifestes par contre on veut les planifier et le Conseil communal estime que ce plan est un bon outil pour les planifier les investissements et les faire au bon moment.

Financement :

M. le syndic précise que cet investissement peut être entièrement financé par prélèvement sur les disponibles de l'actif. Il n'entraîne par conséquent aucune charge financière, mis à part une légère baisse des produits des intérêts. Au vu de ce qui précède, le Conseil communal invite l'assistance à approuver ce crédit d'investissement d'un montant de CHF 26'000.00.

Préavis de la commission financière :

La commission financière préavise favorablement cet investissement.

Vote de l'assemblée :

M. le syndic demande que les personnes qui approuvent le crédit d'investissement pour la réalisation d'un plan d'entretien des routes communales, ainsi que son mode de financement, pour un montant de CHF 26'000.00 lèvent la main.

Résultat du vote : Ce crédit d'investissement est approuvé à l'unanimité.

3.3. b. 29.503.80 – Réfection des fenêtres de toiture à l'école

Pour la présentation de ce nouvel investissement, la parole est passée à **M. Jean-Philippe Yerly** qui explique que ceci concerne les fenêtres de toiture de l'école. Il

y a 25 ans que le bâtiment a été rénové et les velux ont souffert du temps, de la buée et de la condensation se forment, de l'eau tombe sur le parquet ou s'infiltré dans les parois. Il devient nécessaire d'entreprendre le changement des velux, à savoir :

4 velux côté sud-ouest, des velux manuels

6 velux près du faite du toit, des velux mécanisés

2 velux dans la cage d'escalier, manuels

12 velux à changer pour un montant estimé à CHF 51'000.00.

Financement :

M. le syndic précise que cet investissement peut être entièrement financé par les réserves de la commune. Il n'entraîne par conséquent aucune charge financière, mis à part une légère baisse du produit des intérêts.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal invite l'assistance à approuver ce crédit d'investissement d'un montant de CHF 51'000.00

Préavis de la commission financière :

La commission financière préavis favorablement cet investissement.

Vote de l'assemblée :

M. le syndic demande que les personnes qui approuvent le crédit d'investissement pour la réfection des fenêtres de toiture de l'école primaire ainsi que son mode de financement, pour un montant de CHF 51'000.00 lèvent la main.

Résultat du vote : Ce crédit d'investissement est approuvé à l'unanimité.

Récapitulatif du budget des investissements

M. le syndic donne lecture des anciens et nouveaux investissements. Le montant total des charges du budget d'investissement se monte à CHF 432'311.05.

3.4. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements

Avant de passer au vote les budgets de fonctionnement et d'investissements, **M. le syndic** demande s'il y a des questions d'ordre général.

Aucun autre complément d'information n'étant demandé, **M. le syndic** propose de passer au vote et demande que les personnes qui approuvent le budget 2016 dans son intégralité et tel qu'il a été présenté lèvent la main.

Résultat du vote :

Le budget 2016, dans son intégralité, est accepté à l'unanimité.

M. le syndic ne veut pas fermer ce chapitre sans adresser à Mme Daniella Pasquier ses remerciements et sa reconnaissance pour son travail qui est réalisé avec professionnalisme et précision. Madame Pasquier est une personne dévouée qui assume parfaitement son poste de boursière communale

4. Création d'une association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des 4 EMS des communes de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens.

Présentation du concept et des statuts - Approbation

En vertu de l'article 5a du règlement d'exécution de la loi sur les communes, il n'est pas procédé à la lecture des statuts de l'Association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS des communes de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens. Les documents étaient disponibles pour consultation au bureau communal.

Pour la présentation de ce dossier, la parole est donnée à **Mme Elisabeth Ding**, conseillère communale en charge du dicastère de la santé et du social.

Présentation par **Mme Ding** du projet 4 EMS mise sur pied par le comité en charge du projet. Cette présentation va permettre à l'assemblée de se faire une vision élargie de la problématique.

Résumé pour la commune d'Echarlens

Aujourd'hui nous faisons partie de l'association pour l'exploitation de l'EMS d'Humilimont avec les communes de Pont-en-Ogoz, Marsens, Riaz et Le Pâquier.

L'EMS d'Humilimont n'est pas optimal en termes d'accueil :

- 11 chambres à 2 lits / 11 chambres à 1 lit
- Lavabos dans les chambres
- Sanitaires et salles de bains/douche à l'étage

Ni en termes de construction

- Bâtiment protégé rénové/transformé en 1985/86
- Vétusté des locaux
- Chauffage onéreux car mauvaise isolation

Nous ne sommes pas propriétaires du bâtiment et l'Etat ne veut pas investir. Nous devons donc rechercher une autre solution pour la prise en charge de nos aînés.

Les EMS de Bulle, Sorens et Gruyères doivent faire de même et nous envisageons de nous associer afin de trouver une solution appropriée à notre problème commun.

La création d'une association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS qui vous est proposée nous permettra de nous intégrer dans le projet global de prise en charge socio-sanitaire de la population âgée dans notre district.

L'idée maitresse est de se mettre en commun afin de choisir une ou des solutions en lien avec les volontés politiques du district et du canton pour un développement cohérent et logique.

Cette nouvelle association sera constituée des communes de Le Pâquier, Gruyères, Bulle, Riaz, Echarlens, Marsens, Sorens et Pont-en-Ogoz.

Notre première étape consiste à créer cette association intercommunale. Hiver 2015/2016.

La seconde étape consistera à la rédaction du cahier des charges pour la nouvelle construction/2016.

Il faudra ensuite faire valider les investissements par la CODEMS puis par l'assemblée des délégués des communes membres / 2017.

2017/2019 construction financée par le pot commun.

Le fonctionnement de cette nouvelle association sera identique à celui que nous connaissons déjà maintenant. Chaque commune est représentée à l'assemblée des délégués ainsi qu'au comité de direction.

Notre association existante pour Humilimont serait dissoute lors du déplacement des résidents dans les nouveaux locaux. Les charges de notre commune seront toujours liées aux frais financiers facturés par les EMS dans lesquels résident nos citoyens.

Le Conseil communal vous propose d'accepter la création de cette nouvelle association intercommunale qui nous permettrait d'offrir des locaux de proximité, adaptés à nos aînés et de créer un outil performant adapté au goût du jour et dont la capacité d'accueil permettrait un meilleur autofinancement.

Remerciement à Mme Ding pour cette présentation exhaustive.

Mme Marie-Thérèse Ruffieux demande quel avenir est prévu pour l'EMS de Morlon.

M. le syndic précise que cette structure est aujourd'hui indépendante et Morlon ne fait pas partie des communes car leur besoin n'étant pas urgent.

Alors comment cela se passerait pour les gens de Morlon demande **Mme Ruffieux** ?

Mme Ding précise que Morlon n'est pas concernée par l'Association mais qu'à terme ils auront aussi besoin de structures. Pour l'instant ils n'ont pas voulu faire partie de cette association dans le sens que c'est actuellement un home simple et pas médicalisé.

M. Vincent Ducrot relève le fait qu'il y a plusieurs projets d'EMS privés qui sont actuellement en cours, notamment le groupe ORPEA qui prépare des projets à raison de 30'000 lits dont 3 à 4'000 lits en Suisse. Il existe aussi un groupe Canadien. Ne risque-t-on pas d'avoir des structures chez nous qui sont très chères et qui ne seront pas remplies. C'est vraiment des professionnels dont le métier est de construire et gérer des homes.

D'après ses connaissances, **Mme Ding** peut répondre que ces EMS ne seront pas subventionnés et que le financement devra se faire de manière privée.

M. Ducrot précise que ces nouvelles structures arrivent avec des coûts plus bas au niveau de l'exploitation.

Mme Ding répond que cela risque aussi de cataloguer les résidents car il faudra tout-de-même disposer de certains moyens pour y rentrer. Pour l'instant **Mme Ding** n'a rien de concret par rapport à ce qui va se faire en tout cas sur Bulle. Elle en a seulement entendu parler mais tout ceci reste au stade de projet.

Par contre ce que l'on présente ce soir c'est plutôt un transfert de lits existants et non la création de nouvelles places. Les lits sont reconnus par le Canton et aucune subvention ne serait accordée pour des lits supplémentaires.

M. le syndic explique qu'à terme et dans la politique du Canton, l'idée est de ne pas augmenter le nombre de lits subventionnés et pris en compte par le Canton. Par contre si des EMS supplémentaires viendraient ils ne seraient pas subventionnés et à charge du résident et concerneraient seulement une tranche de la population. Les lits sont attribués et sont maintenus car le but est uniquement de regrouper ces lits attribués et reconnus et ne pourraient pas être en conflit direct avec de nouveaux projets privés.

Est-ce-qu'il est tenu compte de l'augmentation de la population dans la projection des lits attribués demande **M. Jean-Pierre Yerly** ?

M. le syndic répond que la politique actuelle est de ne pas augmenter le nombre de lits mais de créer des structures intermédiaires au niveau des accueils de nuits ou de jours au niveau ponctuel, des structures d'aides intermédiaires pour maintenir nos aînés le plus longtemps possible à la maison et d'intégrer un home le plus tard possible. Le but étant de ne pas augmenter le nombre de lits pour éviter des coûts trop onéreux.

M. Yerly peut comprendre mais il y a tout-de-même une augmentation importante de la population qui devrait automatiquement générer plus de places.

La parole n'étant plus demandée, **M. le syndic** propose de passer au vote et demande que les personnes qui approuvent les statuts et l'adhésion de la Commune d'Echarlens à l'Association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS des communes de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz lèvent la main.

Résultat du vote : L'adhésion est acceptée à l'unanimité.

5.- Informations du Conseil communal

Fusion des communes

M. le syndic explique que le plan de fusion du préfet est toujours d'actualité mais ne suscite qu'un engagement mitigé de certaines communes, entre autres celle de Riaz : après avoir sondé ses citoyens l'année dernière, leur Conseil Communal souhaitait poursuivre l'étude avec les autres communes de la Rive Gauche mais quand même réaliser une étude préalable et comparative avec la Commune de Bulle... La décision finale du Conseil communal de Riaz, quant à rejoindre ou non le groupe d'étude Rive Gauche, devait nous être transmise à l'automne 2015, mais nous sommes sans nouvelle à ce jour.

Dans l'intervalle et en considérant l'engouement mitigé pour son plan de fusion, le préfet a lancé l'idée d'une commune unique, à-même de répondre à certains défis futurs que sont la prise en charge des personnes âgées ou l'aménagement du territoire. Un groupe de travail a mené cette année déjà quelques réflexions de fonds qui seront présentées prochainement aux élus communaux. Le principe de commune unique sera alors évalué, et s'il est jugé intéressant et réalisable, il deviendra un projet qui sera étudié en détails.

Déchets verts

M. Olivier Studer rappelle que c'est par la « Route de Fontanoux » qu'il faut se rendre à la ferme de M. Jean-Pierre Philipona pour aller déposer les déchets verts et durant les heures d'ouverture.

Les déchets verts comprennent le gazon, les lavures, déchets de jardin, les feuilles, etc. sont strictement interdits les sacs biodégradables qui prennent trop de temps pour se dégrader et ne peuvent pas être épandus sur les prés, les litières pour chats un produit chimique pas accepté sur les prés à déposer dans les sacs consignés, les aliments cuits.

Chacun est prié de vider les cornets et de les déposer dans la benne et non pas le tout dans la benne.

Mme Marie-Thérèse Ruffieux demande ce que sont les lavures.

M. Olivier Studer précise que ce sont les épiluchures de pommes-de-terre, chou-fleur, des aliments non cuits.

A la déchetterie où était récolté le papier va venir la récolte de bois ce qui permettra une diminution des déchets encombrants et ces matériaux pourront être recyclés dans des bois agglomérés.

La tournée des sacs consignés a été modifiée. Les points retenus sont : Montmelley, Le Restaurant, l'école, Surville (près de la boucherie) et à la déchetterie. A déposer les sacs uniquement à partir du vendredi matin 6 heures.

Facturation de l'eau potable

Suite à l'envoi des factures d'eau pour 2015, quelques citoyens nous ont informés que leur consommation avait quelque peu augmentée précise **M. David Jonin**.

L'explication vient du fait que le relevé a été fait en novembre et non en septembre comme d'habitude. Période rallongée de 1mois et demi.
D'autre part, l'été torride de 2015 a certainement provoqué une augmentation de la consommation d'eau malgré les restrictions bien suivies.

M. Nicolas Gremaud ne parle pas de la consommation mais souhaite revenir sur le relevé des compteurs et s'il comprend bien le relevé n'a pas eu lieu en septembre comme mentionné dans la facture et concernant la période de facturation.

M. le syndic précise que la période de facturation n'est mise à jour par contre la date du relevé des compteurs y figure.

Mme Marie-Thérèse Ruffieux relève que c'est la même date et qu'il n'y a pas cohérence car les deux années sont aux mêmes dates.

En effet rappelle **M. le syndic**, les dates mentionnées dans la période de facturation sont les mêmes.

M. Nicolas Gremaud a la facture sous les yeux et peut affirmer que la période est du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015 sans relevé de date du compteur. Il demande qu'est-ce qui a empêché le relevé au 30 septembre.

M. le syndic répond que c'est la mise au point du relevé automatique. On a attendu un mois de plus pour que les tests puissent être effectués avec la nouvelle méthode.

M. le syndic relève que la facture pourrait mentionner la période juste conformément au relevé, ceci éviterait les questions et donnerait l'explication demandée.

6.- Divers

Par rapport aux aco-drains mis en place vers la Route du Village, **M. Hervé Romanens** demande à qui incombent les frais. A l'Etat ou à la commune ?

A l'Etat répond **M. le syndic**, ils ont fait les travaux après plusieurs rappels de notre part.

M. Daniel Matthey relève qu'il a pu lire dans la Liberté du 19 novembre dernier dans l'article « Ce béton qui grignote le patrimoine » qui évoque plusieurs projet d'immeubles importants qui soulèvent des problèmes d'intégration dans des villages et entre autre à Echarlens. Peut-on en savoir plus à ce sujet ?

M. le syndic précise que c'est le projet qui se trouve à la « Route des Chesaux » et implique la partie ferme et le terrain annexe. Ce projet a fait l'effet d'un refus de permis de construire de la part du Préfet mais désavoué par le Tribunal cantonal.

La parole n'étant plus demandée, **M. le syndic** a le plaisir d'inviter l'assistance à rester dans cette salle où nous aurons le plaisir de servir du thé, du vin chaud ainsi que quelques friandises de circonstance.

Avant de clore cette assemblée, **M. le syndic** tient à adresser ses vifs remerciements à ses collègues du Conseil communal à qui va sa gratitude pour leur engagement au service de notre commune.

Merci à Mesdames Patricia Gremaud et Daniella Pasquier pour leur travail au sein de l'administration communale, et bien sûr pour la préparation de cette assemblée.

Merci à notre employé communal, M. Gilbert Dupont, ainsi qu'à l'ensemble du personnel auxiliaire qui œuvre à l'entretien et à l'embellissement de notre village.

Merci également à toutes les citoyennes et citoyens qui s'engagent dans le bureau des votations et dans les diverses commissions nécessaires au bon fonctionnement de la Commune d'Echarlens.

Pour terminer, il lui reste à souhaiter à chacune et à chacun un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'un bon retour dans leur foyer.

La secrétaire :

Patricia Gremaud

Le syndic :

Antoine Gremaud